

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2025

Référence
022-2025

Adhésion à la structure SCIC
Koad COB

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

Date de la convocation
23/07/2025

Date d'affichage
23/07/2025

A la majorité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 01/08/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 29 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mmes CALON Myriam ; CADIOU Élodie ; LE FOLL Méline, M. DANIEL Christophe, LE MOIGNE Nicolas.

A été nommé(e) secrétaire : DUBOS Jean-Jacques

Objet de la délibération : Adhésion à la structure SCIC Koad COB

Le Maire informe l'assemblée de la possibilité de souscrire, pour la commune de Plouyé, à la société coopérative d'intérêt collectif anonyme (SCIC SA) KOAD COB basée à Carhaix et ce, afin d'acquérir des parts sociales.

La raison d'être de la SCIC Koad COB est de créer des circuits courts et durables d'énergie, promoteurs de résilience économique et climatique du territoire du Centre Ouest Bretagne.

Il explique que chaque commune peut devenir adhérente en prenant part au capital social pour mettre en œuvre son projet de chaufferie ou encore pour soutenir et accompagner la filière bois énergie portée par la société.

Pour une commune, le nombre minimum de parts sociales permettant d'adhérer à la SCIC Koad COB est de 20, sachant que le coût unitaire est fixé à 50€.

Le coût de l'adhésion s'élève donc à 1000€, au minimum pour notre commune.

Les membres du conseil, après avoir entendu l'exposé, décident à l'unanimité des membres présents,

- d'adhérer à la SCIC Koad COB pour un montant de 1000€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier ;
- d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques DUBOS.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

